

COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2009

PRESIDENT :BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. BELHAJ M. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :MACIAZEK C. Adjoint – BIELKIN L. DEGAND D. MOLEND A. THIRION J.P. VANTOURNOUDT A ; BUYCK I. Conseillers Municipaux ont donné procuration – BOUKHATEB N. Conseiller Municipal

SECRETARE: SYS M. Conseillère municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



ADOPTION D'UNE DECISION MUNICIPALE

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision municipale prise en vertu de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités territoriales à savoir :

- convention d'intervention avec la compagnie « La Création Continue »

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour la construction d'un atelier pour les services techniques à savoir :

- ↳ Pour le lot N° 1 « gros-œuvre –V.R.D. » : l'entreprise FABER S.A. dont le marché s'élève à la somme de 123 684.78 € H.T.
- ↳ pour le lot N° 5 « menuiseries extérieures et intérieures bois » : l'entreprise S.N.H. dont le marché s'élève à la somme de 17 320.50 € H.T.
- ↳ pour le lot N° 6 « électricité » l'entreprise NOE Pascal dont le marché s'élève à la somme de 17 663.90 € H.T.

Les lots 3, 4 et 7 ont été déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'offres et feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal autorise en outre le maire à signer ces marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

GIRATOIRE ENTRE LES COMMUNES DE FOUQUIERES ET BILLY

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 46 entre les communes de Fouquières-lez-lens à savoir :

↳ pour le lot N° 1 « voirie – assainissement » l'entreprise EIFFAGE dont le marché s'élève à la somme totale de 387 757.75 € H.T.

↳ pour le lot N° 2 « réseaux divers » l'entreprise RAMERY RESEAUX dont le marché s'élève à la somme totale de 52 495.00 €

Conformément au groupement de commandes, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir pour un montant représentant 50 % du montant des marchés soit 193 878.87 € H.T. pour le lot N° 1 et 26 247.50 € H.T. pour le lot N° 2.

Ces décisions sont adoptées par 24 voix pour et 4 contre (E.C.F.D. et A.D.)

REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'une liaison entre les rues A.Trousseau, G.Péri et 8 mai 45.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge des frais de formation d'un agent dont le coût s'élève à 204 €.

REGULARISATION DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le virement de la somme de 3 € à prélever à l'article 60612 intitulé « énergie – électricité » pour l'affecter à l'article 6811 intitulé « dotations aux amortissements ».